

	CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-13	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 19/06/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 12/06/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent représenté :

Secrétaire de séance : FISCHER Julie

01 – REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL BELLEYDOUX-ECHALLON

Avenant n°1 à la convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal « concentré »

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a approuvé par délibération municipale lors de la séance du 25 mars 2015 la création d'un R.P.I. entre les communes de Belleydoux et Echallon à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

En date du 8 juin 2015, une convention a été signée entre les 2 communes afin de définir le regroupement pédagogique concentré.

Le 22 mai 2023, une réunion de travail a permis l'actualisation de la convention initiale par un avenant qu'il convient de valider.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de valider l'avenant n° 1 à la convention relative au Regroupement Pédagogique Concentré.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 joint à la délibération.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 20/06/2023
- Affichée le 20/06/2023
- Certifiée exécutoire le 20/06/2023.

Le Maire ,



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2023-13

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-20T13-47-53.00 (MI245815561)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20230619-DEL2023-13-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : AVENANT N.1 A LA CONVENTION DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL "CONCENTRE"

Date de décision : 19/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [PJ-DEL 2023-13-Convention avenant RPI.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DEL 2023-13 - Avenant convention RPI.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/06/23 à 13:47

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 20/06/23 à 13:47

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 20/06/23 à 13:57

